

5 BONNES RAISONS DE CHOISIR AMV

POUR ASSURER VOTRE 2 ROUES



1

L'ASSURANCE QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

→ Assurance immédiate en concession*.

→ **Aucun frais d'entrée.**

→ Possibilité de s'assurer avec 1 sinistre responsable et 2 sinistres non responsables (hors bris de glace) au cours des 36 derniers mois.

2

DES AVANTAGES TARIFAIRES RÉSERVÉS AUX CLIENTS AMV

→ **Reprise** de votre **meilleur bonus** auto ou moto (hors malus).

→ Prise en charge de 50% du stage de récupération de points (si inférieur ou = à 6 points).

3

DES OPTIONS SOLIDES

→ **AMV Assistance** 24h/24 - 7j/7 en cas de panne, d'accident, de crevaison, de vol ou tentative de vol, même en bas de chez vous.

→ **Option Plus** (dès la formule 2) :

Garantie étendue aux accessoires montés hors-série et, dès la formule 3, à votre équipement vestimentaire de protection du motard jusqu'à 5000 €. Extension du remboursement valeur à neuf à 12 mois. Remboursement du casque à concurrence de 250 € supplémentaires.

→ **Individuelle pilote** : garantie du versement d'indemnités, à vous ou à vos ayants-droit.

4

VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

→ Jusqu'à **10 % de réduction** sur l'assurance d'un deuxième véhicule.

→ **Réduction de 50 %** sur votre franchise après 3 ans d'assurance sans sinistre responsable et de 75 % après 5 ans.

5

L'ASSURANCE ÉTENDUE À D'AUTRES CONDUCTEURS

→ Désignation de votre conjoint/concubin comme **2^{ème} conducteur** (hors sportive).

→ **Prêt** de votre 50 cc ou votre quad sans majoration de prime (hors enduro et trial).

→ **Désignation** de 4 membres d'une même famille (ascendants, descendants) pour les 125 cc.

Amv

LEADER DE L'ASSURANCE DEUX-ROUES